

# SEMINAIRE

2009

C  
T  
N  
E  
R  
H  
I

CENTRE TECHNIQUE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES  
SUR LES HANDICAPS ET LES INADAPTATIONS

**Vendredi 9 janvier 2009**

**STRATEGIES POUR L'EMPLOI DES  
PERSONNES HANDICAPEES  
DANS LES FONCTIONS PUBLIQUES**

# Stratégies pour l'emploi des personnes handicapées dans les fonctions publiques

Vendredi 9 janvier 2009

## Conception :

**Rémy Fontier :**

Enseignant, juriste et syndicaliste.

Auteur de l'ouvrage : « Handicap et fonction publique – guide pratique pour l'emploi et la carrière des travailleurs handicapés ». Paris, CTNERHI, 2003, 180 p.

## Horaire :

9 h 30 -17 h.

## Lieu :

CTNERHI  
236 bis, rue de Tolbiac  
75013 PARIS  
Tél. : 01 45 65 59 40  
Fax : 01 45 65 44 94  
**E-mail :**  
r.martinez@ctnerhi.com.fr  
**Site Internet :**  
www.ctnerhi.com.fr

## Tarifs :

Non-adhérent :  
350 € TTC

Adhérent :  
320 € TTC

Etudiant :  
80 € TTC

Le monde du travail étant majoritairement celui des entreprises privées, l'accès des travailleurs handicapés à la fonction publique reste mal connu. La fonction publique affiche des taux d'emploi peu élevés ; mais pour huit millions de postes de travail assujettis à l'obligation d'emploi dans le secteur privé, il y a tout de même cinq millions de postes dans la fonction publique. La loi du 11 février 2005 est venue renforcer l'obligation d'emploi en instituant un fonds d'insertion des fonctions publiques à l'image de l'Agefiph. Celui-ci finance l'accompagnement, l'insertion, l'aménagement, etc. Les textes ont pour but de favoriser l'emploi par la voie contractuelle spécifique aux personnes handicapées et ont prévu de véritables contraintes pour les administrations. Alors que les emplois réservés sont supprimés, les droits des personnes handicapées devenues fonctionnaires par contrat sont tous alignés sur ceux des agents ayant passé des concours. Des droits nouveaux sont apparus tant sur le recrutement qu'en ce qui concerne les droits des agents au cours de leur carrière et même lors de la retraite qui peut être anticipée sans que le montant soit trop touché. Toutefois des inquiétudes demeurent ou se font jour. Le passage préalable par la Cotorep pour passer un concours est supprimé mais remplacé par une visite médicale à la suite du concours... Et la mise en place du fonds pose naturellement des questions nombreuses.

## Objectif

Examen des stratégies les plus efficaces pour obtenir un emploi public. Celles-ci passent par la reconnaissance des textes, des filières d'aide de la fonction publique et de la jurisprudence de la juridiction administrative. Examen des droits des personnels handicapés à l'embauche ou devenus handicapés en cours de carrière.

Les textes ne disent pas tout, ne peuvent prévoir tous les cas de figure. En matière de handicap existe un foisonnement de cas particuliers, traités par des organismes divers (maisons départementales, comités médicaux, commissions de réforme, jurys de concours ou jury ad-hoc pour les contractuels, commissions paritaires...) qui ont un grand pouvoir d'appréciation, de décision. La jurisprudence, les décisions du juge administratif, sont donc très importantes pour préciser ce que doit être l'application des textes.

## Méthodologie

Exposés, discussions, études de cas.

## Public :

Tous ceux qui veulent aider efficacement les personnes handicapées et, au préalable, réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour trouver un emploi : militants associatifs ou syndicaux, juristes, professionnels et membres de l'administration s'occupant d'insertion...

## Programme :

### Matinée :

État des lieux : les logiques de la fonction publique parfois obstacles à l'insertion. Les organes consultatifs, décisionnels et juridictionnels tels qu'ils existent actuellement. Les différentes voies d'accès à l'emploi. Le secret médical.

### Après-midi :

Étude de cas vécus et de jurisprudences. Les droits nouveaux suite à la loi de 2005. Exemples d'administrations qui recrutent des personnes handicapées. Les perspectives d'emploi

*Vendredi 9 janvier 2009*

## Stratégies pour l'emploi des personnes handicapées dans les fonctions publiques

CTNERHI à l'attention de Régine Martinez  
236 bis, rue de Tolbiac – 75013 PARIS  
Tél. : 01 45 65 59 40 – Fax : 01 45 65 44 94  
e-mail : r.martinez@ctnerhi.com.fr - Site Internet : www.ctnerhi.com.fr

Madame       Mademoiselle       Monsieur

Nom

Prénom

Fonction

Etablissement       Administration       Association       Entreprise

Association membre du CTNERHI       Particulier       Etudiant

Structure

Adresse

CP  Ville

Tel.  Fax

Email professionnel

Email personnel

### **Adresse de facturation si différente**

Structure

Adresse

CP  Ville

Suivez-vous ce séminaire au titre de la formation continue : /\_/ oui /\_/ non

### **TARIF<sup>1</sup> – Repas compris**

350 €       320 €<sup>2</sup>       80 €<sup>3</sup>

Conditions de règlement : 30 % au moment de l'inscription à titre d'acompte qui restera acquis au CTNERHI en cas de désistement, le solde à réception de la facture tenant lieu de convention de formation simplifiée.

**Attention** : nombre de places limité à 15 personnes (ce séminaire pourra être reprogrammé ultérieurement en fonction des demandes)  
N° agrément formation continue : 11-75-213-17-75

<sup>1</sup> Les tarifs ne sont pas soumis à la TVA

<sup>2</sup> Tarif préférentiel pour les associations nationales membres du CTNERHI

<sup>3</sup> Tarif spécial pour les étudiants (*sur présentation de la carte d'étudiant*)

*Signature du participant  
et cachet de la structure*